



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 48341

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la vie difficile, presque insupportable, d'une population sur la bande de Gaza. Cette dernière a la particularité d'être l'une des zones les plus densément peuplées au monde. Environ 1,7 million de Palestiniens y vivent, donc 4 700 habitants/km. Eux, ils n'ont pas le droit ni de pêcher dans les eaux territoriales de Gaza, ni de cultiver dans la zone tampon, à cause du blocus décrété par les autorités israéliennes. De plus, la fermeture des tunnels décidée par l'Égypte a supprimé cette voie d'approvisionnement et a stoppé net l'activité de construction du secteur privé. Sur le plan humanitaire, les constructions et reconstructions d'écoles doivent être stoppées faute de manque de matériaux de construction, les égouts se déversent dans les rues, l'eau est très impropre à consommation. Jusqu'à présent, les déclarations des dirigeants occidentaux ou des Nations-unies, en vue de condamner le blocus de Gaza et ses conséquences, sont nombreuses. Pourtant, le problème paraît n'être traité qu'à coups de quelques gestes humanitaires. Des mesures fermes et fortes au Moyen-Orient pour que Gaza ne soit plus une terre et une population étranglées seraient nécessaires et immédiates. Par conséquent, il le remercie de lui dire ses sentiments en la matière et les initiatives que le Gouvernement a prises et envisage de porter dans cette direction.

Texte de la réponse

La France appelle, comme l'Union européenne, à une ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir dans la bande de Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir. Non seulement les conséquences humanitaires du blocus ne sont pas acceptables pour les habitants de Gaza, mais celui-ci renforce également le Hamas, premier bénéficiaire de la contrebande passant par les tunnels. Il importe, par ailleurs, de lutter plus efficacement contre le trafic d'armes dans le Sinaï, afin de répondre aux préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël. La France consacre à la bande de Gaza environ le quart des 60 millions d'euros de son assistance bilatérale annuelle aux Territoires palestiniens. Elle est notamment engagée dans la construction d'une usine de retraitement des eaux usées dans le nord de la bande de Gaza et apporte un appui important aux activités de l'UNRWA. Lors de sa visite à Ramallah le 24 août 2013, le ministre des affaires étrangères a signé un accord avec les autorités palestiniennes concernant le financement d'un programme d'amélioration de la gestion des déchets solides à Gaza auquel l'Agence française de développement (AFD) contribue à hauteur de 10 millions d'euros. Par ailleurs, la construction et l'aménagement des nouveaux locaux de l'Institut français de Gaza, unique centre culturel étranger encore actif localement, viennent d'être achevés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48341

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 752

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1263